

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin 2024 à 18h30

N°DCM2024.06.05/13

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage
Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON
Secrétaire de séance : Mme Catherine COLLOMB
Rapporteuse : Mme Corinne FAVRE-ROCHEX

Conseillers en exercice : Trente-trois

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Nadège CHATEL (Procuration à Pierrick DUCIMETIERE), Nicole RANNARD (Procuration à P. CONTAT)

Conseillers votants : Trente-trois

Objet : Modalités et tarifs des accueils périscolaires, de la pause méridienne à compter de septembre 2024

Le Conseil municipal est appelé à voter les modalités et les tarifs des accueils périscolaires (matin et soir) et de la pause méridienne à compter de septembre 2024.

Quotient familial	Tarif du temps méridien 2023/2024	Tarif du temps méridien 2024/2025	Tarif de l'accueil périscolaire MATIN 2023/2024	Tarif de l'accueil périscolaire MATIN 2024/2025	Tarif de l'accueil périscolaire SOIR – Module ½ h 2023/2024	Tarif de l'accueil périscolaire SOIR – Module ½ h 2024/2025
De 0 à 400	4.90 €	5.00 €	1.90 €	1.95 €	1.00 €	1.05 €
Entre 400.01 à 800	5.35 €	5.50 €	2.25 €	2.30 €	1.15 €	1.20 €
Entre 800.01 à 1600	5.80 €	5.95 €	2.60 €	2.65 €	1.30 €	1.35 €
Entre 1600.01 à 2200	6.50 €	6.65 €	2.90 €	2.95 €	1.45 €	1.50 €
Entre 2200.01 à 3000	6.90 €	7.05 €	3.10 €	3.15 €	1.55 €	1.60 €
Supérieur à 3000.01	7.10 €	7.25 €	3.30 €	3.40 €	1.65 €	1.70 €
Tarif exceptionnel	10.50 €	10.75 €	4.90 €	5.00 €	2.50 €	2.55 €

Le Conseil Municipal est également appelé à voter, en complément des tarifs de restauration, un tarif appelé « panier PAI ». Ce dernier permet aux enfants soumis à un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) alimentaire de bénéficier du droit d'accéder au Restaurant Scolaire avec un panier repas préparé par la famille.

Le prix du panier PAI est calculé selon le barème suivant : Tarif de 2 heures d'accueil périscolaire du matin en fonction du quotient familial.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29,
Vu l'article R531-52 du Code de l'Education qui dispose que les tarifs de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, des écoles élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 28 voix « POUR » et 5 voix « CONTRE » (Y. MINO, B. CHAMBOURDON, M. FISCHER, N. ORSIER et JF. VILLER):

- **APPROUVE** les tarifs des accueils périscolaires et de la pause méridienne tels que visés ci-dessus ;
- **DIT** que ces tarifs seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2024.

Le Maire de La Roche Sur Foron
Certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 12 juin 2024
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 5 juin 2024

Le Secrétaire de séance
Catherine COLLOMB

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

